

Indexation de l'allocation de fin d'année de certaines administrations

Le 10 dec 2019

Rémunérations

Les circulaires ministérielles du 25 novembre dernier reprennent les éléments de calcul de l'allocation de fin d'année 2019 pour, d'une part, les administrations fédérales et, de l'autre, les autorités octroyant une allocation de fin d'année sur la base de l'arrêté royal du 23 octobre 1979.

1.

Pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale, le montant brut de l'allocation de fin d'année s'obtient en additionnant les 3 composantes suivantes :

- Une partie forfaitaire fixée en 2019 à 753,39 € (en 2018 : 744,85 €) ;
- Une première partie variable qui s'élève à 2,5 % de la rétribution annuelle brute calculée sur la base du mois d'octobre ;
- Une seconde partie variable s'élevant à 7 % de la rétribution mensuelle brute due pour le mois d'octobre (minimum 172,3115 € / maximum 344,6231 €).

Source : circulaire n° 674 du SPF Stratégie et appui du 25 novembre 2019 – allocation de fin d'année, M.B., 27 novembre 2019.

2.

Pour les autres pouvoirs publics qui octroient une allocation de fin d'année calculée par référence à l'arrêté royal du 23 octobre 1979 accordant une allocation de fin d'année à certains titulaires d'une fonction rémunérée à charge du Trésor public, le montant brut de cette allocation s'obtient en additionnant les 2 composantes suivantes :

- Une partie forfaitaire fixée en 2019 à 385,7226 € (en 2018 : 381,3505 €) ;
- Une partie variable qui s'élève à 2,5 % de la rétribution annuelle brute calculée sur la base du mois d'octobre.

Source : circulaire n° 675 du SPF Stratégie et appui du 25 novembre 2019 – allocation de fin d'année, M.B., 27 novembre 2019.

**Sotra est un cabinet d'avocats spécialisés en droit social,
dans le secteur privé et le secteur public.
Notre valeur ajoutée découle de l'excellence de nos services et de notre proximité.**

Avenue Louise 65 Louizalaan 1050 Bruxelles – Brussel | + 32 (0)2 2 899 50 50
Passage de l'Atelier, 6 bte 2 – 5100 Jambes | + 32 (0)81 39 17 30

www.sotra.be | info@sotra.be